



# L'INFORMATEUR SYNDICAL

Le 24 novembre 2009

## Arbitrage Mailloux

Mardi le 2 décembre prochain, se tiendra, à l'hôtel Plaza de Salaberry-de-Valleyfield, la troisième audience dans l'affaire Mailloux. Il faut se rappeler que Jean-Pierre Mailloux s'est vu refuser son indemnité de cessation d'emploi prévu à l'annexe C de la convention collective, parce que selon la compagnie il n'était pas actif. Au moment de sa demande, Jean-Pierre était en assurance-maladie.

Deux critères sont prévus à la convention : cinq années d'ancienneté et 60 ans, c'est tout ! Il n'y a pas de notion d'actif ou si tu es en maladie, on ne te payes pas.

Jean-Pierre Mailloux a eu le malheur de perdre la santé à la fin de sa carrière et comme si ce n'était pas assez, on lui refuse son indemnité de cessation d'emploi.

Nous vous tiendrons informé des développements dans cette affaire.

## Négociation

Suite aux tournées départementales, le syndicat poursuit ses travaux de préparation du cahier de charge en vue de la négociation de 2010.

Un conseil syndical se tiendra au retour des fêtes et l'assemblée d'acceptation se tiendra à la fin de janvier. Nous vous tiendrons informé des dates.



SYNDICAT NATIONAL DES PRODUITS CHIMIQUES DE VALLEYFIELD

350, Boul. Mgr Langlois; Salaberry-de-Valleyfield (Québec) J6S 0A6

Tél.: (450) 377-7823 • Fax : (450) 377-7851 • Site web : [www.snpcv.com](http://www.snpcv.com) - Courriel : [snpcv@can-gd-ots.com](mailto:snpcv@can-gd-ots.com)

